

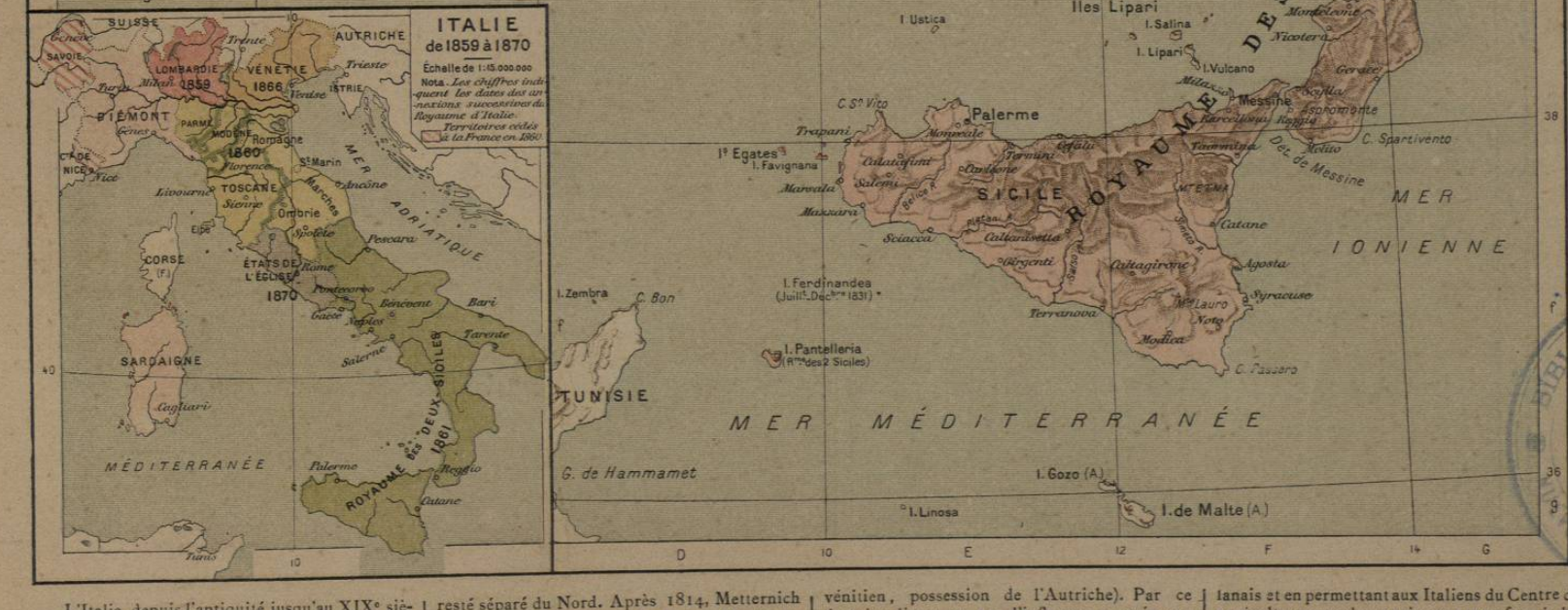
**MÉDITERRANÉE d'après PTOLEMÉE (150 ap. J.C.)**  
 (Édition de Rome, 1490)

| Latitudes      | Cartes  | Intervalle en longitudes | Portulan                               |
|----------------|---------|--------------------------|--|
| Gibraltar      | 36° 10' | 38° 6'                   | de Gibraltar au Cap de Bonne-Espérance |
| Rome           | 41° 53' | 42° 54'                  | de Rome à l'Inde                       |
| Calicut        | 3° 40'  | 38° 52'                  | de Calicut à l'Inde                    |
| Alexandrie     | 30°     | 30° 10'                  | de l'Inde à l'Arabie                   |
| Constantinople | 41° 5'  | 41°                      | de l'Arabie à l'Inde                   |



Si l'on remonte aux cartes dressées d'après les Tables du géographe d'Alexandrie, Ptolémée, on voit que les contours y sont déformés par un allongement excessif de la Méditerranée. En effet, les moyens pratiques faisaient défaut pour déterminer les longitudes; on trouve au contraire, mêlées à de graves erreurs, de bonnes observations de latitudes. C'est par des cartes jointes en appendice à celles de Ptolémée, dans les nombreuses éditions de sa Géographie publiées au XVII<sup>e</sup> siècle, qu'ont commencé nos atlas modernes. L'autorité de Ptolémée persista donc longtemps. Mais, on fabriqua dès le XIII<sup>e</sup> siècle, surtout en Italie, pour l'usage des marins, des cartes dressées à la boussole, qui rendaient avec plus d'exactitude la forme de la Méditerranée. Notre n° 2 représente une carte générale qui accompagne une série de ces portulans. Notre n° 3 France qu'on connaît; on y distingue l'inspiration des portulans pour la côte de l'Océan, et de Ptolémée pour celle de la Méditerranée. La fondation de l'Académie des Sciences (1666) et de l'Observatoire marque la date décisive dans l'œuvre de réforme de la carte de France et du monde. Des instruments perfectionnés portèrent alors de prendre de nombreuses observations de longitudes, et de procéder à la mesure d'un arc du méridien de la France. La carte n° 4 (Cassini, Recueil d'observations, 1793) montre cette œuvre encore à l'état d'ébauche, mais assurée désormais sur des bases définitives. V.-L.

Armand COLIN & C<sup>o</sup>, éditeurs.



L'Italie, depuis l'antiquité jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, n'a jamais formé une unité politique. Même aux temps où des souverains ont repris le nom de rois d'Italie (après le démembrement de l'empire de Charlemagne, IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles), après les victoires des Français (1801-14), ces royaumes d'Italie n'ont jamais compris qu'une partie de la péninsule; le Sud est toujours resté séparé du Nord. Après 1814, Metternich pouvait sans exagérer dire que « l'Italie est une expression géographique ». Les règlements de 1814 avaient rétabli en Italie les anciennes souverainetés, excepté les deux républiques de Gênes (donnée au royaume de Sardaigne) et de Venise (réunie au Milanais pour former le royaume lombard-venitien, possession de l'Autriche). Par ce domaine direct et par l'influence exercée sur les princes de Toscane, de Modène et de Parme, l'Autriche dominait l'Italie du Nord et du Centre. Elle y écrasait toutes les tentatives de révolte et a maintenu jusqu'en 1859 l'état de choses établi en 1814. La France, en expulsant les Autrichiens du Miranais et en permettant aux Italiens du Centre de se révolter contre leurs princes, a transformé, dès 1860, le royaume de Sardaigne en un royaume d'Italie, qui, par 2 autres étapes (1860-69-70), a achevé dès 1870 l'unité politique de la péninsule. — Les États de l'Église ont été absorbés par trois annexions successives (Romagne, Marche et Ombrie, — patrimoine de St Pierre.) S.

Armand COLIN & C<sup>o</sup>, éditeurs.





Le nom d'Allemagne (*Deutschland*) n'a jamais correspondu exactement à un Etat. Même au temps où la souveraineté nominale du roi et empereur donnait à cette région une apparence d'unité politique, les limites du territoire sont toujours restées incertaines, du côté de l'ouest (Pays-Bas, Lorraine, Suisse), du nord (Danemark, Russie), de l'est (Pologne, Bohême), du

sud (Italie). L'empereur avait étendu sa suprématie nominale sur des pays étrangers à l'Allemagne (Pays wallon, Lorraine, royaume d'Arles, Tirol, Bohême) ; tandis que des colonies allemandes avaient formé hors de l'Empire des provinces allemandes (Prusse, Silésie). Au règlement de 1815, les princes allemands renoncèrent à rétablir l'Empire d'Allemagne,

détruit par Napoléon ; ils se bornèrent à établir un Bund, ligue perpétuelle dont l'organe était une diète permanente d'envoyés des gouvernements. Cette ligue, dite Confédération germanique, comprenait 39 Etats de natures très diverses : 2 grands Etats (Autriche et Prusse), ayant une partie de leurs provinces hors de la Confédération, 3 souverains étrangers (Danemark pour le Schleswig-Holstein, Pays-Bas pour le Luxembourg, Angleterre pour le Hanovre), 3 rois allemands, 1 Electeur, des grands-ducs, des ducs, des princes, et des villes libres. Toutes les tentatives pour transformer et élargir cette assemblée disparurent échouant contre la mauvaise volonté des princes qui tenaient à rester des souverains indépendants et

contre la rivalité de l'Autriche et de la Prusse. Le parlement de 1848, qui tenta de transformer la Confédération d'Etats (*Staatenbund*) en un Etat fédéral (*Bundesstaat*), se divisa entre deux partis : celui de la « Grande Allemagne » qui voulait admettre dans la Ligue les provinces de l'Autriche, et celui de la « Petite Allemagne » qui prétendait constituer un Etat en dehors de l'Autriche.

L'Autriche, qui présidait la Ligue et n'avait plus besoin de s'agrandir, avait intérêt à maintenir le *status quo*. La Prusse, beaucoup plus petite, avait la plupart de ses provinces en Allemagne. Elle en profita pour établir le Zollverein, où entrèrent graduellement tous les Etats allemands, formant ainsi une unité commerciale qui comprenait tout le royaume de Prusse et

dont l'Autriche était exclue. Le cadre de l'Empire était créé. Après la guerre de 1866, la Prusse détruisit la Ligue et forma la Confédération nouvelle de l'Allemagne du Nord où entrèrent même les provinces prussiennes étrangères à l'ancien Bund (Silésie, Prusse, Pologne). Excepté le Holstein, le Hanovre, la Hesse, le Nassau et Francfort, que

la Prusse annexa pour arrondir son territoire, tous les anciens Etats ont été conservés, mais en perdant leur indépendance politique. Les 4 Etats du Sud, restés en dehors de la Confédération, sont entrés en 1871 dans l'Empire. Le territoire enlevé à la France a été constitué en terre d'Empire, sous le gouvernement du Chancelier.